

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Office fédéral du logement OFL Kommunikation und Politik

Communiqué de presse

Date: 23 janvier 2025

Embargo: 23 janvier 2025, 9 heures

OFL : 50 ans au service de la politique suisse du logement

L'Office fédéral du logement (OFL) fête son jubilé en 2025. Depuis sa création le 1^{er} janvier 1975, l'OFL joue un rôle central dans la politique suisse du logement et s'engage en faveur de logement abordables et durables. Diverses manifestations organisées à l'occasion de ce cinquantenaire permettront de jeter un regard à la fois rétrospectif et prospectif sur les défis de la politique du logement et les solutions privilégiées pour y faire face.

Porté sur les fonts baptismaux le 1^{er} janvier 1975 avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP), l'OFL fera le point en 2025 sur cinq décennies de travail engagé dans le domaine de la politique suisse du logement. À une époque marquée par l'urbanisation croissante et la hausse des loyers, l'office a joué un rôle central au service d'une offre de logements adaptée sur le plan social et créé le cadre politique propre à stabiliser le marché suisse du logement. En application des art. 41, 108 et 109 de la Constitution, la Confédération œuvre dans le cadre de la politique du logement à ce que tous les groupes de la population aient accès à un logement approprié à des conditions supportables.

De l'encouragement direct à l'encouragement indirect

Bien des choses ont changé en un demi-siècle, y compris les tâches de l'OFL. Le modèle institué par la LCAP, qui prévoyait l'encouragement direct, a été mis à mal par la crise immobilière et la récession des années 1990, et une nouvelle loi a vu le jour au début des années 2000 : la loi sur logement (LOG).

Initialement, la LOG prévoyait trois piliers d'aide au logement : l'encouragement des logements locatifs à loyer modéré, l'encouragement de logements en propriété à prix modéré et le soutien à la construction de logements d'utilité publique. Comme l'aide directe a été suspendue dans les deux premiers piliers pour des raisons de politique budgétaire dès l'introduction de la LOG, l'encouragement au logement de la Confédération se concentre depuis sur l'aide indirecte à la construction de logements d'utilité publique, et ce par le biais de deux instru-



ments : le Fonds de roulement, auprès duquel les organismes de construction d'utilité publique peuvent obtenir des prêts remboursables à taux préférentiels et le cautionnement, par la Confédération, d'emprunts de la Centrale d'émission pour la construction de logements (CCL).

La LOG est la base légale du programme de recherche par lequel l'OFL soutient les activités de recherche dans l'optique d'accroître la transparence du marché et de fournir des bases pour améliorer l'offre de logements et l'environnement résidentiel.

L'OFL est également responsable de la publication trimestrielle du taux d'intérêt de référence déterminant pour les loyers et du droit du bail, dossier dans lequel il prépare les projets de loi et d'ordonnance à l'intention du Conseil fédéral et du Parlement.

Pénurie de logements et droit du bail

Ces dernières années, l'évolution sur le marché du logement a souvent entraîné un resserrement de l'offre et une hausse des loyers. Deux tables rondes ont été organisées sur le thème de la pénurie de logements sous la direction du conseiller fédéral Guy Parmelin. Le plan d'action qui en a résulté compte 35 mesures et doit contribuer à accroître l'offre de logements et à créer davantage de logements de qualité à prix abordable. Sa mise en œuvre requiert l'investissement de tous les acteurs du domaine, soit la Confédération, les cantons, les villes et les communes, le secteur de la construction et de l'immobilier, ainsi que de la société civile. Le droit du bail, qui n'a guère évolué depuis les années 1990, revient ainsi sur le devant de la scène, après l'échec de plusieurs tentatives de réforme. Un droit du bail fiable et facilement applicable, qui concilie les intérêts des locataires et des bailleurs, demeure une préoccupation centrale.

Diverses célébrations du jubilé

Le cinquantenaire de l'OFL sera célébré en 2025 par une série de manifestations qui permettront aux personnes intéressées de découvrir de plus près l'office ainsi que les défis actuels et les solutions envisagées en matière de politique suisse du logement. Sont notamment prévues une journée portes ouvertes, le 4 juillet, et des rencontres spéciales dans le cadre des Journées suisses du logement, qui auront lieu du 7 au 10 novembre 2025 à Berne et à Interlaken.

Renseignements: Médias et communication OFL, media@bwo.admin.ch, +41 58 463 49 95

Informations complémentaires : https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/das-bwo/das-bwo.html